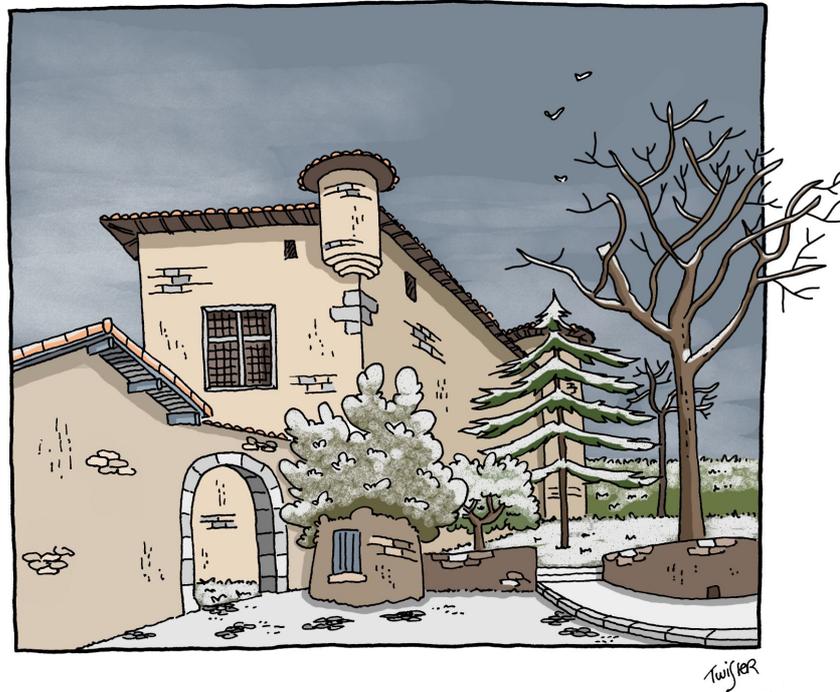




Les Échos de Valprivas



Dictons des mois de l'année :

*"Aimable l'on est en Décembre, bon coeur, aimant et tendre
L'ambition est le fait des personnes nées en Janvier"*

La Ninou de chez Muta !

Bulletin municipal IPNS à 350 exemplaires
Comité de rédaction : commission communication
Directeur de la publication : Claudine Liothier, maire de Valprivas

Le Mot du Maire



L'année dernière déjà, je vous présentais mes vœux à l'aide des **Echos**.

Cette année, à nouveau, faute de pouvoir tous vous réunir à la Maison de la Presle, c'est par l'intermédiaire de notre bimestriel que je vous souhaite **une bonne année 2022**.

J'espère qu'elle sera pleine de réussite et d'accomplissement dans tous vos projets. Je vous souhaite également santé pour vous et vos proches.

Pour la commune, cette année 2021 qui vient de s'achever a été **le temps de programmes et surtout de travaux** pour la voirie avec la réfection vers le city stade, le petit patrimoine grâce au fonds de concours de la Communauté de Communes pour le four de Chomont, le puits de Chazelet et le mur de Chanteloube, sans oublier les escaliers du stade de foot...et l'achat du tracteur communal !

2022 ne sera donc pas en reste avec la fin de certains chantiers comme le mur de Chanteloube et surtout les chemins forestiers terminés à l'automne, le lancement au printemps des travaux de voirie au Bouchet et des aménagements de places.

D'autres projets arriveront, notamment le rendu de l'étude sur le bâtiment de l'actuelle mairie, qui s'inscrit dans le cadre de la revitalisation du centre bourg. Cette étude est menée grâce à l'**aide du Département** par l'intermédiaire du bureau d'études **Ingé43**.

Le Département qui sera présent pour améliorer la circulation sur la route des ponts en direction de Chanteloube (au printemps) et qui coordonne aussi le **programme téléphonie New Deal**.

Les réunions de hameaux vont se poursuivre ainsi que **l'important dossier P.L.U.** avec ses groupes de travail et bien sûr l'ensemble des petites réalisations qui se rajouteront au cours de l'année en fonction de vos besoins.

Ce début d'année voit aussi la mise en place d'un nouveau dispositif de notre **Communauté de Communes** à destination des parents de jeunes enfants et des futurs parents : **le Guichet Unique** pour connaître l'ensemble des modes de garde existants.

Il deviendra un véritable observatoire des besoins de notre population et ainsi, je l'espère, permettre de mettre en corrélation l'offre et la demande de garde sous toutes ses formes.

Je serai plus que ravie d'échanger avec les personnes intéressées par **ce nouveau dispositif** dont je suis partie prenante.

Au nom de tout le conseil municipal, je vous renouvelle **mes vœux les meilleurs pour cette année 2022**.

Claudine LIOTHIER,
Maire de Valprivas

Chemins Forestiers

Projet

Le projet est né au cours du mandat de la municipalité précédente. L'ensemble des tracés a été réalisé avec différents acteurs (département, ONF, CRPF, mairie). L'appartenance à la **zone NATURA 2000** engendre des contraintes spécifiques. De fait, les travaux doivent se dérouler obligatoirement en deux phases afin de ne pas perturber les écosystèmes (automne 2021 et automne 2022). Suite à l'élaboration du dossier, un appel d'offre a été lancé en décembre 2020 et a permis de distinguer les entreprises à travers une note technique, un mémo définissant leurs capacités et une offre financière. Fin janvier 2021, il est décidé d'attribuer les travaux des chemins forestiers à la **SARL Sagnard**. Le chantier a débuté en octobre 2021 (première tranche) pour se terminer fin 2022 (deuxième tranche).

Débroussaillage

Les travaux ont commencé par un important débroussaillage. **Yvon Fraisse** a été chargé de cette opération. Les chemins désormais nettoyés, il est plus facile de se rendre compte de l'ampleur du travail à effectuer. Les arbres gênant la circulation des engins ont été abattus. La pelleteuse peut alors commencer le reprofilage.



Reprofilage

Le reprofilage consiste à rétablir une base de travail saine. Les chemins sont pour cela aplanis, puis les coupés sont redessinés. Les fossés sont curés (nettoyés) pour permettre une bonne évacuation des eaux sur l'ensemble de la voirie. Une fois cette étape réalisée, les camions peuvent accéder à l'ensemble des voies.



Pose du pont et des buses

Les travaux sur pont du ruisseau des Sagnes ont débuté à Lavaltaillet. Les fondations sont creusées puis coulées. Des tôles en forme de voûte sont installées et un empierrement est réalisé à l'entrée et à la sortie du ponceau. L'ensemble de l'ouvrage est ensuite recouvert par du remblai. Les buses (tuyaux béton) sont également enterrées.



Création des places dépôt

Les places dépôts sont réalisées. Ces zones plates et dégagées permettront le stockage des arbres mais aussi les demi-tours des grumiers. L'objectif est de réduire les traînes (action de tirer les arbres) sur de trop longues distances et ainsi d'amener les camions au plus proche des plantations.



Empierrement gros calibre

L'empierrement est réalisé une fois que l'ensemble de toutes les actions précédentes est terminé. Il va permettre de stabiliser le chemin grâce à un apport de matière adapté à la circulation d'engins. Un léger dévers est réalisé sur les zones plates où il est difficile de gérer l'eau. Les irrégularités du chemin sont alors rattrapées, un rouleau compacte l'empierrement et fixe la matière.



Empierrement fin

Afin de faciliter la circulation d'engins légers (voitures, 4X4) et d'éviter l'érosion des fortes précipitations estivales, il est appliqué un empierrement plus fin qui vient se colmater au précédent.



Enrobé et béton

La fin de la première tranche des travaux a été marquée par l'application des enrobés et la création d'une dalle en béton (sécurisant les débordements du ruisseau de Ranquignoux) sur la portion de Chanteloube.



Pendant ces travaux, l'ensemble des murets existants a été préservé !!!

Associations



Marche solidaire



Samedi 27 novembre 2021, **une quarantaine de marcheurs** se sont retrouvés devant la Maison de la Presle pour participer à une marche solidaire organisée par **Val'Anim**. Deux parcours étaient proposés : l'un de 6 km, l'autre de 12 km.

Des randonneurs bien courageux car les températures étaient hivernales, d'autant que la neige tombée quelques heures avant le départ rendait les sentiers un peu glissants. Un ravitaillement prévu à Bataillet a été bien apprécié (avec café, vin chaud, pâtisseries...). Un grand bravo également aux enfants qui ont participé.

Toute la matinée (pour les personnes du village qui le souhaitaient) et à l'arrivée (pour les randonneurs), les crêpes salées et sucrées étaient les bienvenues !

Une tombola a également été organisée, le premier lot étant un bon d'achat de 20 € à l'épicerie « Au bon panier ».

Les bénéficiaires et les dons de cette journée évalués à 500 €, auxquels a été ajouté le solde de la marche 2019 qui n'avait pas été distribué, représentent au **total 1200€**. Cette somme sera reversée à part égale à quatre associations caritatives : **Docteur Clown, la Ligue contre le Cancer, l'AFSEP (association des sclérosés en plaques) et EURECAH (enfants autistes)**.

Vie de la commune



Retour sur Halloween

Le 01 Novembre, les jeunes ont défilé dans les rues de Valprivas à la recherche de **bonbons** ou ... **un sort** !



Personnel Communal



Mme la Maire a souhaité faire une petite réception, dans le strict respect des consignes sanitaires, afin de saluer le travail accompli par le personnel communal.

A cette occasion, un colis a été offert à chaque agent avec une attention particulière à **Marie-Claire Marey** qui a quitté son poste d'agent technique à la mairie.

Un arbre pour les 250 prochaines années !



Lors de la première édition de la semaine européenne du développement durable qui a eu lieu du 18 septembre au 9 octobre 2021, la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron a souhaité offrir **un tilleul** à chaque commune membre. Il a été planté par nos agents communaux sur le parking de la Maison de la Presle.

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération du 24 septembre 2021, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (P.L.U.). Ce projet important doit être mené en concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon l'article L.103.2 du code de l'urbanisme.

Le bulletin municipal est un des supports choisis pour communiquer/informer sur ce sujet.

Une réunion sur la prise en compte des enjeux agricoles dans le Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée le **25 Octobre 2021** en présence des agriculteurs de la commune, de la représentante de la chambre d'agriculture, du cabinet Réalités et des élus qui suivent le projet.

L'objectif de cette réunion n'était pas de présenter un travail, mais de mettre à jour des données, afin de disposer d'éléments permettant la réalisation d'un diagnostic agricole et d'appréhender la dynamique agricole présente sur le territoire.



L'activité agricole est un axe important dans l'élaboration des PLU car elle remplit plusieurs fonctions en termes d'aménagement du territoire :

- Fonction alimentaire avec le développement de circuits-courts, de produits durables,
- Fonction économique, création d'emplois et maintien d'une population dans la commune,
- Fonction paysagère avec la préservation du cadre de vie, l'entretien des paysages,
- Fonction environnementale et écologique, avec la préservation des haies,
...

L'objectif dans l'élaboration du P.L.U. est d'assurer la pérennité de l'activité agricole à long terme et la préservation du foncier agricole.

1. Contexte juridique du Plan Local d'Urbanisme : Le P.L.U. s'inscrit dans un cadre réglementaire précis

La loi Solidarité et renouvellement urbains du 13 Décembre 2000 a modifié le régime juridique du code de l'urbanisme et créé les Plans Locaux d'Urbanisme avec deux nouveautés :

- la réalisation d'un véritable projet urbain, colonne vertébrale du document de P.L.U. Ce dernier est explicité dans un document spécifique : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.) et se concrétise à travers le zonage et le règlement.
- la mise en place de la concertation avec les habitants, associations,...

Les modifications les plus récentes ont été apportées par les lois portant Engagement sur l'Environnement (Grenelle II) et de modernisation de l'agriculture et de la pêche de Juillet 2010, et plus récemment la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R.) de Mars 2014 et la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (L.A.A.A.F.) d'Octobre 2014, et la loi Macron en Août 2015, le Plan Biodiversité de 2018, ...

Les lois Grenelle du 12 juillet 2010 ont mis l'accent sur **la protection de l'environnement et des espaces agricoles en incitant à une meilleure densification des zones bâties.**

Plus récemment, la loi A.L.U.R. a encore renforcé **l'obligation de densification bâtie et la nécessité d'une utilisation économe de l'espace.** Elle a notamment affirmé encore plus clairement **le caractère professionnel de la zone agricole** en limitant de façon très forte les possibilités d'évolution des constructions n'ayant aucun lien avec l'agriculture (habitations de tiers).

La loi « d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation, et la forêt » et la loi Macron ont fait évoluer la loi A.L.U.R. En apportant une **souplesse supplémentaire concernant les possibilités d'évolution des constructions n'ayant aucun lien avec l'agriculture, en zones agricoles et naturelles.**

Le Plan Biodiversité de 2018 qui tend vers **un objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050.**

Le PLU est un document à l'échelle communale qui doit prendre en compte et être compatible avec d'autres documents à plus large échelle et des lois limitant la marge de manoeuvre de la commune, dont notamment le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes et le SCOT de la Jeune Loire.

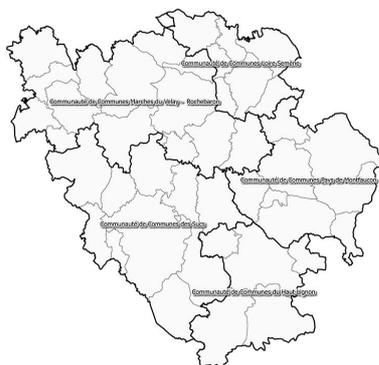
Le Bureau d'Etudes a indiqué lors de cette réunion les enjeux du territoire communal mentionnés à la Trame Verte et Bleue du SRADDET avec notamment les milieux aquatiques représentés par les cours d'eau.

Il a précisé que le territoire est concerné par des périmètres de protection et d'inventaire environnementales : la ZNIEFF de type II : « Haute vallée de la Loire », la ZICO « Vallée de la Loire : Gorges de la Loire » et le site Natura 2000, directive Oiseaux : « Gorges de la Loire ».

Ces éléments à prendre en compte nécessitant la réalisation d'une **évaluation environnementale** en parallèle de la procédure d'élaboration du P.L.U. afin de garantir que celui-ci n'aura pas d'incidence notable sur l'environnement et le cas échéant proposera des mesures de compensation.

Enfin, le Bureau d'Études a fait un petit rappel sur **les orientations du SCOT de la Jeune Loire** pour la commune, considérée comme village, en matière d'habitat :

- identifier les enveloppes bâties pour définir les potentiels au sein des espaces libres et définir les secteurs d'urbanisation nouvelle,
- respecter une densité minimale moyenne de 10 logements à l'hectare,
- construire 40 % des logements en renouvellement urbain,
- prévoir du foncier en extension urbaine limité à 6,5-7,8 % de l'enveloppe bâtie à horizon 2035 depuis 2017.



2. Le zonage du PLU

ZONAGE DU P.L.U.	CARACTÉRISTIQUES
<p>ZONES U (URBAINES) Zones indicées en fonction de la vocation de la zone (habitat, zones économiques, touristiques...)</p>	<p>Zones équipées et desservies par la voirie et les réseaux. Les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions.</p>
<p>ZONES AU (A URBANISER) Il s'agit de secteurs naturels de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation</p> <p>Zone AU <u>indicée</u> ouverte à l'urbanisation soit par une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de l'équipement interne de la zone.</p> <p>Zone AU <u>stricte</u> bloquée à l'urbanisation dans un premier temps (modification du P.L.U. nécessaire)</p>	<p>Zones desservies en un point par les réseaux en capacité suffisante.</p> <p>Zones insuffisamment desservies par les réseaux ou en capacité insuffisante.</p>
<p>ZONES A (AGRICOLES) Il s'agit de zones qu'il convient de protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles.</p>	<p>Sont autorisées uniquement les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et aux services publics ou d'intérêt collectif, ainsi que les extensions et annexes (sous certaines conditions) des constructions d'habitations.</p> <p>Il est possible de repérer des bâtiments pouvant changer de destination.</p>
<p>ZONES N (NATURELLES) Il s'agit de zones naturelles et forestières qu'il convient de protéger en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, - soit de l'existence d'une exploitation forestière, - soit de leur caractère d'espaces naturels, - soit de la présence de risques. 	<p>Idem que la zone A.</p>

3. Présentation de la zone agricole

Définition de la zone agricole A : zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ne sont autorisées que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et aux services publics ou d'intérêt collectif, l'extension et les annexes pour les bâtiments d'habitation sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole ou à la qualité paysagère du site, et sous réserve de définir une aire d'implantation, une densité, une hauteur, ...

Pour le dernier point, concernant la réglementation des hauteurs des constructions agricoles, les exploitants conviennent qu'une **hauteur de bâti de 10/12 m est suffisante.**

Il est possible **d'autoriser les changements de destination de bâtiments n'étant plus agricoles (à identifier précisément au plan de zonage)**, s'ils ne compromettent pas l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site. Le permis de construire est alors soumis à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) pour avis conforme.

De même, à titre exceptionnel, on peut délimiter des zones de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dans lesquelles des constructions peuvent être autorisées, sous condition de compatibilité avec le maintien du caractère agricole de la zone. Elles nécessitent un avis conforme de la CDPENAF.

4. Le principe de réciprocité

Le Bureau d'Etudes a rappelé les principes de la loi d'orientation agricole, notamment le **principe de réciprocité** établi entre bâtiments agricoles et immeubles habituellement occupés par des tiers (sauf extension des constructions existantes à usage d'habitation) et les distances d'éloignement à respecter :

- **exploitations soumises au Règlement Sanitaire Départemental** : distance de 50 mètres (mais la Chambre d'Agriculture encourage le respect systématique d'une distance de 100 mètres dans le cas d'une future extension).

- **exploitations classées au titre de la protection de l'environnement** : distance de 100 mètres généralement pour les bâtiments d'élevages et leurs annexes, mais qui peut parfois être abaissée à 50 mètres.

5. Diagnostic agricole et travail cartographique

L'évolution du nombre d'exploitations présentes sur la commune, leurs structures juridiques, les types de productions, l'âge des exploitants et les perspectives de reprises ont été évoquées et débattues avec les participants. La réunion s'est terminée par un travail sur plan avec les agriculteurs présents.

L'école de Valprivas



Il nous paraît intéressant que chaque bulletin municipal contienne une page spécifique à l'école du village.

Cette rubrique permet de se remémorer des événements passés, de présenter les instances liées au fonctionnement de l'école et de mettre en avant les réalisations de nos écoliers.

L'école au fil des bulletins municipaux



*le 21 décembre, le Père Noël était l'invité d'honneur
de la fête de l'école. Petits et grands se sont bien
amusés sous le regard attentif des instituteurs*



F
E
T
E

D
E

L'
E
C
O
L
E

La commission Petite Enfance

La commission « **école petite enfance** » a été créée dès la mise en place du nouveau conseil municipal (Délibération du 10 juillet 2020).

Son principal objectif est d'être le lien entre les différents partenaires de notre école :

- les enseignants,
- le personnel communal,
- l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.),
- la mairie,
- la D.D.E.N. (Déléguée Départementale de l'Education National),
- d'autres instances (services départementaux de l'éducation nationale, la Région, la Communauté de Communes...)

De fait, cette commission se réunit périodiquement afin d'étudier et préparer **toute opération liée au bon fonctionnement de l'école** :

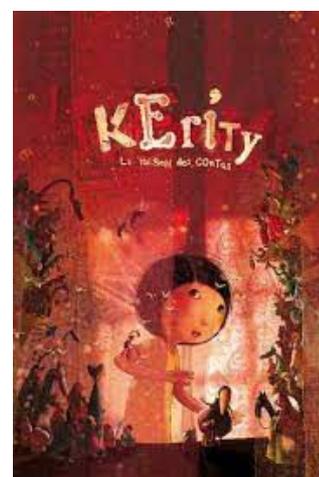
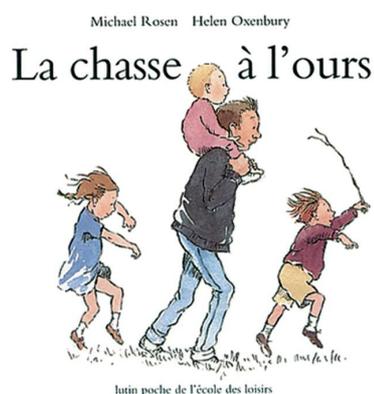
- travaux à réaliser, suivi des projets, recherche de financement,
- équipement numérique,
- réflexion sur les temps péri-scolaires (accueil, cantine, transport...),
- organisation optimale des services du personnel communal,
- préparation en amont du conseil d'école.

Une sortie au cinéma

Cela faisait plusieurs mois que les élèves attendaient d'y retourner... Et enfin, le vendredi 17 décembre, à la veille des vacances, toute l'école s'est rendue en car au cinéma de Monistrol pour visionner 2 films.

La classe de maternelle-CP a regardé « La chasse à l'ours », une histoire drôle et palpitante qui avait été l'occasion de s'entraîner à chasser en salle de motricité.

La classe de CE-CM a regardé « Kerity et la maison des contes », l'histoire belle et poétique d'un petit garçon qui ne savait pas lire mais qui devait sauver les contes de fées : les élèves ont été charmés !



La fête de Noël à l'école

Pour fêter Noël, l'A.P.E a offert aux enfants un spectacle donné en salle de motricité. Il s'agissait du spectacle « Histoires d'hiver » présenté par la compagnie « Les Passeurs » de Saint-Georges-d'Aurac. Tout le monde a beaucoup apprécié !

Puis, le Père-Noël est venu rendre visite aux élèves pour leur plus grand bonheur. Ils ont partagé des papillotes, des clémentines et de jolis cadeaux.



Il y avait aussi des paquets pour la classe : de nouveaux jeux qui promettent de belles parties à mener avec les copains !



Infos communauté de communes

SPORT : des sports reconnus d'intérêt communautaire

A travers l'élaboration de son projet de territoire, la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron confirme sa volonté de construire un avenir avec ses communes membres, ses habitants et les acteurs locaux tels que les associations, qui contribuent à l'animation et à la vie du territoire.

Depuis le 1er janvier 2020, le club de rugby « Rêve de XV », le club d'escalade « Monistrol Verticale », les clubs d'athlétisme ACSM et Athlé 43 ainsi que l'école de cirque « l'Hurluberlu » ont été reconnus d'intérêt communautaire.

À l'image de la natation, de l'athlétisme, du rugby et de l'escalade, le club de tir à l'arc « Les Archers de la Jeune Loire » pourrait intégrer le giron intercommunal **au 1er janvier 2022**.

TRAVAUX : remise à niveau des cabanes perchées à Boisset



La Communauté de communes "Marches du Velay Rochebaron" a remis en état **le village perché situé à Boisset**. Après 6 mois de travaux, les cabanes dans les arbres ont été refaites à neuf, de nouveaux jeux inclusifs et des tables de pique-nique ont été installés **en juin 2021**.

Cet équipement devenu intercommunal en 2020, est avant tout un lieu de vie et d'échange accessible à tous gratuitement.

Construit en 2010 et constitué d'un ensemble de cabanes accessibles par pont suspendu, le village perché est un terrain de jeux qui encourage le tissage de liens sociaux entre les enfants, et plus généralement entre les familles. Un parcours dans les arbres permet aux plus jeunes de s'initier à l'aventure en toute sécurité.

Le site comporte également **un arborétum** réalisé en partenariat avec l'école de la commune de Boisset. Il propose de découvrir la richesse environnementale du plateau de Chalencon sur un mode ludique et pédagogique. L'arboretum se divise en trois parties : une est plantée uniquement de feuillus et de résineux, les deux autres se composent d'arbres à baies.

COMMUNICATION

Depuis avril 2021, la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron s'est dotée d'un nouvel outil de communication, pour son compte et pour le compte de ses communes membres.

Il s'agit d'une application citoyenne **ILLIWAP** pour informer les citoyens en temps réel directement sur leur smartphone.

Vous y retrouverez des informations sur les actions, les services, les actualités de votre commune et de votre Communauté de Communes. **Utile au quotidien illiwap est entièrement gratuite, sans publicité, ni inscription et sans collecte de données personnelles.**

PROJET DE TERRITOIRE

Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire ?

Il donne le sens de l'action publique que le Président, les Maires et le Bureau communautaire, s'engagent à porter en faveur du développement du territoire.

La volonté des élus est claire : il s'agit de faire de Marches du Velay Rochebaron un territoire solidaire, durable et résolument tourné vers l'avenir. Pour cela, des ambitions d'envergure sont fixées qui se déclineront suivant différentes thématiques.

Comment le Projet de territoire a-t-il été élaboré ?

Son élaboration est le fruit d'une démarche partagée: tous les acteurs du territoire y ont été associés. Un séminaire de démarrage à Boisset a eu lieu en septembre 2020.

Quelles sont les grands axes du projet de territoire ?

Le projet de territoire a prédéfini 4 axes :

- Le développement du territoire
- La qualité de vie
- La préservation de l'environnement
- Les solidarités territoriales

www.marchesduvelayrochebaron.fr/la-communaute-de-communes/le-projet/



Espace culture



Une Soupe Paysanne



Le Samedi 11 décembre, le Groupe Tonne nous a invités à partager une première maquette du spectacle **Une soupe paysanne**, nourrie de leurs 10 jours de présence dans la commune : résidence de création **du 1er au 12 décembre** dans les locaux des gîtes intercommunaux.

Le travail d'écriture de ce projet théâtral s'est enrichi des rencontres avec la population de Valprivas.

Cette soirée a pris la forme d'une veillée conviviale entre moments joués, discussions informelles, préparation et dégustation collective d'une soupe: **tout le monde ayant été invité à apporter un légume de son choix !**

Une prestation inspirée du recueil de témoignages « **Être paysans ensemble, 1960/1990 : une page de l'histoire du syndicalisme paysan en Drôme** » fort appréciée par tous les participants qui ont mis la main à la soupe ... plutôt qu'à la pâte !

Chantons les enfances: cabaret d'un jour, cabaret toujours

Le 5 décembre dernier, l'association ARTEM a présenté son 8ème cabaret avec 14 comédiens chanteurs, 1 guitare et 1 accordéon...

Le spectacle nous parle de l'enfance, ou plutôt des enfances. Après un clin d'œil à St Nicolas et au Père Noël, les textes de souvenirs écrits par les acteurs s'enchaînent, tendres, drôles et parfois cruels : les enfants de chœur, la leçon de conduite, cheftaine, mon Allier, Chazières... Chansons françaises et chansons enfantines évoquent les pays d'enfance, Mémé, papa-maman, la vieille tante (non, non, j'irai pas), la petite fille du voyage et des nuages, et ces maisons austères où trop d'enfants ne voudraient pas aller, des enfances en errance sans insouciance. Elle court, elle court l'enfance, rondin picotin, ma petite est comme l'eau, elle est comme l'eau vive...

Un public conquis qui retrouve le goût de l'enfance perdue, une réminiscence des joies simples et aussi des tragédies pour les petits, un moment de grâce avec la berceuse chantée par maman, et un éternel recommencement...le cabaret ramène au passé et aussi à plus tard, aux choses qu'on reproduit avec d'autres petits d'aujourd'hui...galapiats, galopins, marmots, matrus !!



Etat Civil 2021



Bienvenue parmi nous !

Le 26 juin 2021: Tom CHABROT

Adieu à

Le 3 janvier: Mme Marthe BRIAUT épouse SPADER
Le 17 janvier: Mme Simone CROS épouse POINAS
Le 24 janvier: Mme Jeanine BAYET épouse FAVIER
Le 12 février: Mme Joëlle SIVARD épouse MEYER
Le 18 février: M. Jean MORIN
Le 26 février: M. Paul FAURE
Le 26 février: Mme Stéphanie BANCEL
Le 26 avril: Marc CHARBONNIER
Le 29 avril: Mme Rose AUBERT
Le 11 mai: M. Jean-Marc BERARD
Le 20 mai: Mme Eliane MOREL épouse PORTE
Le 5 août: M. Christian PAULET
Le 11 août: Mme Marie FOURNEL épouse BAYET
Le 12 octobre: M. René PORTE
Le 25 octobre: Mme Marcelle BRUN
Le 16 décembre: Mme Louise BERNAUD épouse NAVOGNE
Le 24 décembre: Mme Marie PAYET épouse CHALENCON

Décédé dans l'année, M. Bernard MATHIVET



Informations pratiques

AU BON PANIER :

Horaires d'ouverture de l'épicerie:

Lundi : fermé

Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi :

8h30 - 12h30 / 16h00 - 19h30

Mercredi : 8h30 - 12h30, fermé l'après-midi

Dimanche : 8h00 - 12h30



MAIRIE ET AGENCE POSTALE :

Ouverture du lundi au vendredi et le 1er et 3ème samedi du mois : de 9h - 12h00

Levée du courrier du lundi au vendredi à 11h30, le samedi à 8h.

Tél : 04 71 66 72 64

Email : mairie@valprivas.com

OFFICE DE TOURISME : www.tourisme-marchesduvelayrochebaron.fr

BIBLIOTHEQUE : Samedi 10h -11h

CLUB DES TILLEULS : Mardi 14h - 17h30

THEATRE : Mardi 20h30 - 22h30 sauf vacances scolaires.

Renseignements : Jeanine BERNAUD ou Danielle BSERENI.

SOIREES TAROT : Lundi 20h30 -23h

Renseignements auprès de Jean-Michel CHAMBOUVET au 06.81.42.91.47

BOULES : Mercredi et samedi à partir de 15h même jours fériés.

VELO : Dimanche, Vélo de route, aux beaux jours à 8h et VTT en hiver à 9h, départ devant « Le Courpatta ».

VAL'TONIC : (sauf vacances scolaires) **Zumba enfants** : Lundi 16h30 – 17h30 **Gym** : Mardi 19h – 20h, **Sophrologie** : Jeudi 19h – 20h (suivant calendrier annuel de 14 séances), **Marche Active** : Samedi 9h -10h, **Aéroboboxe** : Samedi 10h30 – 11h30

VAL'ANIM : La location de la remorque frigo doit être effectuée auprès de Philippe CHAMBOUVET **06.44.29.35.42.**

Tarifs : **10€** pour les agriculteurs pour la journée, **50€ le week-end** pour les habitants de Valprivas, **gratuit** pour les associations communales.

Une caution de 1000€ sera demandée à chaque utilisateur qui devra ajouter sa plaque d'immatriculation personnelle sur la remorque.

Pour toutes idées, suggestions, remarques, participations n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: service.communication@valprivas.fr

Nos annonceurs

SARL Menuiserie Chomarot

Fabrication sur mesure

**Portes, fenêtres, escaliers,
dressings, cuisines, terrasses ...**

Bataillet - 43210 Valprivas
Tél. 04 71 66 22 26 - Port. 06 17 73 15 56
Mail : alexandre.chomarot@yahoo.fr
Siret 53240032700012

**CHAIZE
TP**

06 87 05 31 23

- TERRASSEMENT
- RÉSEAUX
- DRAINAGES
- AMÉNAGEMENTS
- ASSAINISSEMENTS

DAVID CHAIZE -
LE BOUCHET - 43210 VALPRIVAS

**JPDM
LITERIE**

CONSEIL. QUALITE. PRIX

ZA LES MOLETONS 43120 MONISTROL SUR LOIRE
04.71.61.86.54
jpdmliterie@orange.fr

La Maison du Linge

ZA Les Moletons
43120 Monistrol sur Loire

*Linge de lit, couettes, oreillers, linge
de toilette, peignoirs, cadeaux
naissance, broderies...*

04.71.61.86.54
valerie-de-marco@orange.fr

Yvon FRAISSE ETAF

06-84-50-85-87

**TRAVAUX PUBLICS
SARL CARRIERES
SAGNARD
Raymond et Fils**

Valprivas
Espaces Verts

Entretien & créations de vos extérieurs

387 rue du Château
43210 VALPRIVAS

04 71 66 77 53
06 61 06 78 86

Alain Fournel

**Viande bovine
de qualité depuis 1990**

Élevage Alain Fournel

Vente directe aux particuliers
Le Bouchet
43210 Valprivas
06 08 86 54 55
elevation.alain.fournel@outlook.fr

Si vous souhaitez rejoindre notre page, merci de contacter la mairie au **04.71.66.72.64** ou mairie@valprivas.com et de nous faire parvenir votre carte de visite.

MCC René CHOUVELON
MENUISERIE - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

169 route de la Madone
42380 Saint Hilaire Cusson La Valmitte

Tél : 04.77.50.23.55
Mail : mcc.chouvelon@wanadoo.fr

RCS St Etienne : 309 460 807 / Siret : 309 460 807 00015